

Rapport final préliminaire sur les procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD

Statut du présent document

Le présent document est le rapport final du groupe de travail sur les procédures pour des séries ultérieures des nouveaux gTLD (SubPro) de la GNSO.

Avant-propos

L'objectif de ce rapport final préliminaire est de présenter des recommandations préliminaires finales et des directives de mise en œuvre sur des sujets relevant de la Charte du groupe de travail. Les recommandations préliminaires et les directives de mise en œuvre incluses dans le présent rapport sont l'aboutissement d'années de délibérations du groupe de travail et des commentaires de la communauté reçus au cours d'un certain nombre de périodes de consultation publique, y compris une enquête sur les déclarations existantes des groupes de parties prenantes / unités constitutives / comités consultatifs vis-à-vis de la série de nouveaux gTLD de 2012, des dizaines de questions initiales visant à obtenir des commentaires sur les processus et les résultats de la série de nouveaux gTLD de 2012, ainsi que des commentaires sur le rapport initial et le rapport initial supplémentaire du groupe de travail. Étant donné que certaines des recommandations ont subi des mises à jour substantielles, ce rapport final préliminaire est publié pour une période de consultation publique supplémentaire. Bien que le rapport complet soit ouvert aux commentaires, le groupe de travail aimerait que les commentaires se concentrent sur les domaines qui ont changé considérablement depuis la publication du rapport initial et du rapport initial supplémentaire et, dans certains cas, sur les questions que le groupe de travail a posées à la communauté pour recevoir des commentaires.

Ce rapport final peut être traduit dans différentes langues. Toutefois, veuillez noter que seule la version anglaise fait autorité.

Avec plus de 250 membres et observateurs au sein du groupe de travail sur les procédures ultérieures, des dizaines de questions, et des milliers d'heures consacrées à l'examen du programme des nouveaux gTLD de 2012 et aux améliorations qui peuvent être apportées au programme à l'avenir, les co-présidents ont décidé de reporter tout appel au consensus jusqu'à ce que les recommandations du groupe de travail soient finalisées. Par conséquent, ce rapport final préliminaire ne contient pas de « déclaration du niveau de consensus pour les recommandations ». Bien qu'aucun appel au consensus n'ait été organisé à ce stade, les co-présidents estiment que ce rapport reflète précisément l'orientation du groupe de travail vis-à-vis des sujets inclus dans sa Charte.

Après avoir analysé les commentaires publics reçus au sujet du présent rapport final préliminaire, le groupe de travail finalisera les recommandations et d'autres conclusions. Les co-présidents mèneront un appel officiel au consensus sur toutes les recommandations et tous les résultats avant que le groupe de travail ne publie son rapport final.

La deuxième partie du présent rapport porte sur le fond des sujets traités par le groupe de travail. Chaque sujet suit la même structure de base, en mettant l'accent sur les résultats préliminaires du groupe de travail et la justification y associée. Il y a cinq types de résultats : (a) affirmation, (b) affirmation avec modification, (c) recommandation, (d) directive de mise en œuvre, et/ou (e) aucun accord. Ces informations sont décrites ci-dessous. Chaque sujet résume aussi brièvement les questions clés ayant été soulevées dans les délibérations depuis la publication du rapport initial et du rapport initial supplémentaire. Ce résumé ne répète pas les explications détaillées, le contexte et les documents de discussion inclus dans le rapport initial et le rapport initial complémentaire et doit être lu conjointement avec le résumé des délibérations inclus dans le rapport initial et le rapport initial complémentaire. Enfin, compte tenu du grand nombre de sujets et l'interdépendance entre eux, chaque sujet résume les juxtapositions entre le sujet abordé et d'autres domaines, en plus des efforts connexes en dehors du PDP, et la raison des dites interdépendances.

Le but de cette période de consultation publique est d'obtenir des commentaires sur les recommandations qui ont changé considérablement depuis la publication du rapport initial et du rapport initial supplémentaire, ainsi qu'un nombre limité de questions précises. Le groupe de travail aimerait que les participants concentrent leurs commentaires sur ces points précis. Le présent rapport final préliminaire est l'aboutissement de plusieurs années de délibérations du groupe de travail, de nombreuses périodes de commentaires publics, de consultations communautaires lors des réunions de l'ICANN et de la correspondance reçue et envoyée. En outre, cela signifie que ce rapport final préliminaire dans son ensemble équilibre minutieusement les intérêts de tous les membres du groupe de travail, y compris les arguments pour et contre certains résultats qui ont été présentés au fil des ans.

Par conséquent, les participants ne sont pas encouragés à répéter les commentaires qui ont été apportés au cours des périodes précédentes de consultation publique, car

ces derniers ont été longuement discutés et pris en compte dans l'élaboration du rapport final préliminaire. Lorsque vous formulez des commentaires ou répondez à une question contenue dans le rapport final préliminaire, l'accent devrait être mis sur l'apport de nouvelles informations que le groupe de travail n'a pas examinées auparavant ; en conséquence, cette réponse devrait inclure une explication et/ou une documentation à l'appui pour expliquer pourquoi le résultat proposé par le groupe de travail devrait être différent.

Étant donné que les résultats inclus dans chaque section du rapport sont censés être considérés comme un ensemble, les participants sont invités à les considérer de cette façon lorsqu'ils préparent leur réponse à la consultation publique. Pour chaque section du rapport, on présentera aux participants un résumé des différences substantielles, le cas échéant, ayant été introduites depuis la publication du rapport initial et du rapport initial supplémentaire et on leur demandera dans quelle mesure ils appuient ces résultats. Les participants auront la possibilité de fournir des explications supplémentaires. En outre, un nombre limité de questions sont incluses sur des sujets précis pour lesquels le groupe de travail demande à la communauté des contributions supplémentaires. La structure de ce forum de consultation publique vise à soutenir la nature ciblée de la période de consultation publique.

Les co-présidents remercient sincèrement les membres du groupe de travail et le personnel de l'ICANN chargé des politiques pour leur dévouement continu qui nous a permis de présenter le présent rapport final préliminaire.

Types de résultats du groupe de travail consacré aux procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD

Affirmation : affirmation signifie que le groupe de travail estime qu'un élément du programme des nouveaux gTLD de 2012 était, et continue d'être, approprié ou au minimum acceptable pour être maintenu dans les séries ultérieures. Les affirmations peuvent correspondre à un ou plusieurs de ces cas de figure :

- La recommandation de politiques, la directive de mise en œuvre ou le principe de la politique de 2007
- Les dispositions existantes du Guide de candidature de 2012 ; ou
- D'autres éléments de mise en œuvre introduits après la publication du Guide de candidature final, mais appliqués à la série de candidatures de 2012.

Bien que le groupe de travail n'ait pas été en mesure de recommander un plan d'action alternatif, il a fonctionné sur la base que le « statu quo » devrait rester en place comme position par défaut. Ce statu quo comprend la politique de 2007, le Guide de candidature final et tous les éléments de mise en œuvre qui ont été mis en pratique dans la série de candidatures de 2012.

Affirmation avec modification : semblable aux affirmations, mais utilisé dans les cas où le groupe de travail recommande un ajustement relativement faible aux politiques ou à la mise en œuvre du programme des nouveaux gTLD de 2012. Dans certains cas, des modifications à la politique ou au langage de mise en œuvre sont nécessaires pour refléter ce qui s'est réellement produit pendant la série des gTLD de 2012.

Recommandation : le groupe de travail s'attend à ce que le conseil de la GNSO et finalement le Conseil d'administration de l'ICANN approuvent et mettent en œuvre toutes les recommandations énoncées dans le présent rapport final, et que l'organisation ICANN travaille en étroite collaboration avec une équipe de révision de la mise en œuvre (IRT) pour s'assurer que la mise en œuvre se déroule conformément à l'orientation du groupe de travail. Souvent, les recommandations traitent **de ce que** le groupe de travail recommande, plutôt que de la façon dont elles devraient être mises en œuvre. Les recommandations utilisent généralement le terme « doit », indiquant que l'action recommandée est requise pour avoir lieu et/ou nécessaire pour le programme des nouveaux gTLD.

Guide de mise en œuvre : le groupe de travail recommande vivement l'action indiquée, avec une forte présomption qu'elle sera mise en œuvre, mais reconnaît que, dans certaines circonstances, il peut exister des raisons valables pour ne pas prendre l'action recommandée exactement comme décrite. Toutefois, la partie à laquelle l'action est dirigée doit faire tous les efforts pour atteindre l'objectif qui sous-tend l'action recommandée (tel qu'exprimé dans les fondements et la recommandation à laquelle l'orientation de mise en œuvre est liée, le cas échéant), même si elle est faite autrement. Dans tous les cas, toutes les implications doivent être comprises et soigneusement évaluées avant de choisir un cours d'action différent. Les directives de mise en œuvre font généralement référence **à la façon** dont une recommandation devrait être mise en

œuvre. Les directives de mise en œuvre utilisent généralement le terme « devrait » indiquant que le groupe de travail s'attend à ce que l'action ait lieu, compte tenu des mises en garde ci-dessus.

Aucun accord. Dans très peu de cas où il n'y avait sans doute pas de « statu quo » clair ou de position par défaut par rapport à la série de 2012, le groupe de travail n'est pas parvenu à un accord sur les recommandations et/ou les directives de mise en œuvre. Par conséquent, le présent rapport final tente de saisir les différentes opinions des membres du groupe de travail, mais ne fait aucune autre affirmation au sujet de la politique ou de la mise en œuvre des procédures ultérieures en la matière.

1 Résumé analytique

1.1 Introduction

Le 17 décembre 2015, le conseil de la GNSO a entrepris un processus d'élaboration de politiques et a mandaté le groupe de travail sur le PDP relatif aux procédures pour des séries ultérieures de nouveaux gTLD. Le groupe de travail (WG) a eu pour tâche de collecter les expériences collectives de la communauté sur le programme des nouveaux gTLD mis en place en 2012 afin de déterminer si, le cas échéant, des modifications doivent être introduites aux recommandations établies le 8 août 2007 pour l'introduction de nouveaux noms génériques de premier niveau.

Les recommandations adoptées à l'origine par le conseil de la GNSO et le Conseil d'administration de l'ICANN avaient pour but « d'aboutir à des mécanismes évolutifs et systématiques qui permettent aux candidats de proposer de nouveaux noms de domaine de premier niveau », si bien qu'elles doivent rester en place pour d'autres séries du programme des nouveaux gTLD, à moins que le conseil de la GNSO ne décide de les modifier par le biais d'un processus d'élaboration de politiques. Le groupe de travail est chargé d'élaborer de nouveaux principes politiques, des recommandations et des directives de mise en œuvre ou de clarifier, modifier ou remplacer ces éléments existants.

Un appel à volontaires au groupe de travail a été lancé le 27 janvier 2016. Le groupe de travail a tenu sa première réunion le 22 février 2016 et, depuis, se réunit régulièrement. Avec plus de 250 membres et observateurs au sein du groupe de travail SubPro, et des dizaines de questions à traiter concernant le programme des nouveaux gTLD de 2012, les co-présidents du SubPro ont divisé l'étape initiale des travaux en un ensemble de « questions globales » et cinq pistes de travail. Chacune des cinq pistes de travail a couvert un certain nombre de questions connexes avec l'aide d'un ou de plusieurs co-dirigeants. Le premier rapport initial a été publié pour consultation publique le 3 juillet 2018, contenant les conclusions du groupe de travail sur les questions générales ainsi que ses recommandations préliminaires et les questions adressées à la communauté concernant les pistes de travail 1 à 4. Le groupe de travail a par la suite produit deux rapports initiaux supplémentaires. Un rapport initial supplémentaire portant sur d'autres questions jugées nécessaires aux délibérations du groupe de travail a été publié pour consultation publique le 30 octobre 2018. Le 5 décembre 2018, la piste de travail 5 du groupe de travail a publié un rapport initial supplémentaire pour consultation publique portant exclusivement sur le thème des noms géographiques au premier niveau. La piste de travail 5 a adopté son propre rapport final par consensus et l'a soumis au groupe de travail complet le 22 octobre 2019.

Le présent rapport final préliminaire est le résultat du travail accompli pour produire le rapport initial et le rapport initial supplémentaire, ainsi que des délibérations subséquentes en tenant compte des commentaires publics reçus sur ces documents. Le

groupe de travail présente également, sans modifications, le rapport final élaboré par la piste de travail 5.

1.2 Recommandations finales préliminaires et autres résultats

Pour les raisons mentionnées dans l'avant-propos, ce rapport final préliminaire ne contient pas de « déclaration du niveau de consensus pour les recommandations ».

Comme il est mentionné dans l'avant-propos, ce rapport contient 5 types de résultats : affirmation, affirmation avec modification, recommandation, directive de mise en œuvre, et aucun accord. Compte tenu de la vaste portée de ce groupe de travail et de la vaste liste de sujets figurant dans sa Charte, l'ensemble des résultats préliminaires est également abondant. Par conséquent, le groupe de travail copiera tous les résultats dans un tableau et les rendra disponibles à l'annexe G. L'objet de cette opération a deux volets : 1) le groupe de travail voulait éviter que ce résumé analytique ne devienne trop long et répétitif et 2) le groupe de travail voulait consolider les résultats pour faciliter la révision de la communauté.

La piste de travail 5 sur les noms géographiques au premier niveau a élaboré un rapport final axé exclusivement sur la question des noms géographiques au premier niveau. Les recommandations contenues dans le rapport ont été adoptées par consensus de la piste de travail et transmises à l'ensemble du groupe de travail pour examen. Le groupe de travail prévoit d'adopter ces recommandations sans modifications dans le cadre de son rapport final.

Consultez l'annexe G pour voir le tableau consolidé des résultats préliminaires.

1.3 Délibérations et contribution de la communauté

Le groupe de travail a contacté toutes les organisations de soutien de l'ICANN (SO) et les comités consultatifs (AC) ainsi que les groupes de parties prenantes et les unités constitutives de la GNSO avec une demande de contribution au début de ses délibérations qui comprenait une demande spécifique d'énoncés historiques ou de conseils concernant de nouveaux gTLD¹. Toutes les réponses reçues ont été examinées par le groupe de travail et incorporées à ses délibérations pour chacune des questions que le groupe devait aborder en vertu de la Charte. Le groupe de travail a également cherché à identifier d'autres efforts communautaires qui pourraient servir d'interdépendances à son travail ou simplement de contribution à prendre en considération. Parmi ces efforts, il faut mentionner l'équipe de révision de la concurrence, la confiance et le choix du

¹ Consultez la sensibilisation et les contributions reçues sur le Wiki à l'adresse suivante : <https://community.icann.org/x/2R6OAw>

consommateur (CCT) et le PDP sur la révision de tous les mécanismes de protection des droits dans tous les gTLD, entre autres.

Au départ, le groupe de travail dans son ensemble a examiné un ensemble de six (6) questions globales ayant un impact sur bon nombre des sujets contenus dans sa Charte. En ce qui concerne ces questions globales, le groupe de travail a préparé une série de questions et demandé des commentaires à tous les SO, AC, groupes de parties prenantes de la GNSO et unités constitutives. Cette sensibilisation, dénommée Commentaire de la communauté 1 (CC1)², et les réponses qui en ont résulté ont été prises en compte dans les délibérations du groupe de travail.

Le groupe de travail a déterminé que la meilleure façon de mener les travaux initiaux sur les quelque 35 sujets restants était de diviser le travail en quatre (4) pistes de travail (WT). Chacune de ces pistes de travail avait deux co-responsables pour guider les délibérations. Les pistes de travail ont préparé une deuxième série de questions, dénommées Commentaire de la communauté 2 (CC2)³, sur les sujets relevant de leurs attributions respectives. Le CC2 a été adressé à tous les SO, AC, groupes de parties prenantes et unités constitutives de la GNSO, mais aussi publié pour consultation publique. Les réponses qui en ont résulté ont été prises en compte dans les délibérations du groupe de travail.

Lors des réunions de l'ICANN, le groupe de travail a participé à une sensibilisation directe avec le Comité consultatif gouvernemental (GAC) et le Comité consultatif At-Large (ALAC), en mettant l'accent sur des sujets connus pour présenter un intérêt particulier pour ces groupes (par exemple, les candidatures communautaires, le soutien aux candidats, etc.). Ces efforts de sensibilisation ont contribué aux délibérations du groupe de travail, en particulier en aidant à s'assurer que les points de vue des membres de la communauté à l'extérieur du groupe de travail soient également pris en considération.

Comme il est indiqué dans l'avant-propos, au début de 2018, le groupe de travail a établi une piste de travail 5 (WT5), consacrée exclusivement aux noms géographiques au premier niveau. La piste de travail 5 publiera son propre rapport final, séparé de celui-ci. La piste de travail 5 a mené des activités de sensibilisation en établissant des liens avec les communautés pertinentes par le biais de co-dirigeants de la piste de travail et de participants engagés dans ces communautés. Il y avait un co-dirigeant de la piste de travail représentant chaque secteur communautaire, à savoir l'ALAC, la ccNSO, le GAC et la GNSO. Tout en servant la piste de travail 5 de manière neutre, les co-dirigeants ont également agi comme des agents de liaison avec leurs communautés respectives, en veillant à ce que les membres de leurs communautés soient au courant du travail et des opportunités de participation. Les co-dirigeants de la piste de travail 5 se sont réunis avec

² Consultez le Commentaire de la communauté 1, sensibilisation et les contributions reçues sur le Wiki à l'adresse suivante : <https://community.icann.org/x/3B6OAw>

³ Consultez les échanges et les contributions reçues vis-à-vis du commentaire de la communauté 2 sur le Wiki à l'adresse suivante : <https://community.icann.org/x/Gq7DAw>

les SO et AC lors des réunions de l'ICANN. Un nouvel engagement a eu lieu par le biais de sessions intercommunautaires tenues à l'ICANN59 et à l'ICANN62 sur le thème des noms géographiques au premier niveau.

1.4 Conclusions et prochaines étapes

Le présent rapport final préliminaire sera publié pour consultation publique pendant environ 40 jours. Une fois que le groupe de travail aura passé en revue les commentaires publics reçus sur ce rapport, il complètera la présente section en documentant les conclusions fondées sur les conclusions globales du rapport.